

trouvera des renseignements plus détaillés et des données distinctes sur les grands et les petits établissements dans le bulletin statistique intitulé *Gains et heures de travail au Canada — Commerce de détail* (n° de catalogue 72-601).

8.3.3 Estimations du revenu du travail

Le revenu du travail, tel qu'il est indiqué au tableau 8.16, représente la rétribution versée aux travailleurs pour leurs services à titre de salaire ou de traitement et sous forme de revenu supplémentaire du travail. Il comprend toutes les sommes ainsi versées aux résidents du Canada (les Canadiens employés par le gouvernement fédéral à l'étranger sont considérés comme des résidents du Canada), exception faite de celles versées aux membres des Forces armées. La rémunération de ces derniers est conforme à la définition du revenu du travail mais elle n'est pas comprise ici vu qu'elle constitue un poste distinct dans les Comptes nationaux des revenus.

Les rémunérations comprennent les jetons de présence des administrateurs, les gratifications, les commissions, les allocations et prestations imposables. On a adopté la notion de rémunération brute, et les salaires et traitements sont donc déterminés avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu, de l'assurance-chômage, des caisses de retraite, etc. Le revenu supplémentaire du travail, qui représente les paiements effectués par les employeurs dans l'intérêt des travailleurs, comprend les cotisations aux caisses de prévoyance et de retraite des salariés, notamment au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, aux caisses d'indemnisation des accidentés du travail et à l'assurance-chômage.

Les estimations du revenu du travail fondées sur la Classification type des industries de 1948 ont été publiées pour la période 1926-69; celles basées sur la Classification de 1960 ont paru d'abord en 1969 pour la période 1951-68, puis ont fait l'objet de projections jusqu'à la fin de 1971. La série entière (1951-71) a été rectifiée et remontée jusqu'à 1947.

8.3.4 Coûts de main-d'œuvre à la charge de l'employeur

L'enquête sur les coûts de main-d'œuvre, inaugurée conjointement en 1967 par Statistique Canada et le ministère du Travail du Canada, a pour but d'évaluer la composition de la masse salariale. Les résultats sont utiles pour les négociations collectives, l'amélioration des estimations du revenu du travail et la mise au point de meilleurs instruments de mesure de la productivité. L'enquête fournit également des données sur le coût des divers éléments étudiés dans l'enquête du ministère du Travail du Canada sur les conditions de travail. En outre, tous les paliers de gouvernement utilisent les données dans l'élaboration de la politique du travail. L'enquête est menée chaque année dans une ou plusieurs grandes divisions d'activités. Actuellement, une branche particulière est enquêtée tous les trois ou quatre ans. Ainsi, on ne possède pas encore suffisamment d'informations pour déterminer les tendances sur une période donnée. Toutefois, lorsque les résultats de l'enquête de 1971 sur l'industrie manufacturière auront été compilés, il sera possible d'établir des comparaisons au sujet de cette branche entre 1968 et 1971.

A partir des données dont on dispose actuellement, on peut faire des comparaisons entre les éléments de la masse salariale dans les grandes divisions d'activités enquêtées. Afin de réduire au minimum les effets des hausses générales de salaires et de traitements, les estimations des coûts de main-d'œuvre figurant aux tableaux 8.17 à 8.20 sont exprimées en pourcentage des sommes versées par l'employeur pour le travail ordinaire accompli durant les heures normales de travail. D'après les chiffres du tableau 8.17, le coût réel pour chaque tranche de \$100 payée par un employeur dans l'industrie manufacturière au taux normal de base s'établit en moyenne, pour 1968, à \$128.14. En 1970, les gains hebdomadaires moyens étaient de \$132.75 dans l'industrie manufacturière, \$164.70 dans l'industrie minière, \$120.52 dans le secteur financier et \$142.35 dans les transports. Les résultats de l'enquête sur les coûts de main-d'œuvre révèlent que les sommes moyennes versées chaque semaine pour le travail rémunéré au taux normal dans ces branches d'activité s'élevaient en 1970 à \$113.61, \$134.62, \$108.15 et \$120.90, et que les masses salariales correspondantes étaient respectivement de \$145.58, \$181.56, \$131.28 et \$156.31.

L'étude des éléments des coûts de main-d'œuvre fait ressortir les différences en ce qui concerne la nature de chaque branche d'activité et les professions des salariés. Les ratios approximatifs entre les employés (dans les bureaux) et les ouvriers (hors des bureaux) sont les suivants: industrie manufacturière 27:73; industrie minière 30:70; finances 94:6; transports 35:65. Toutefois, étant donné que les professions des employés diffèrent de celles des autres travailleurs, les coûts relatifs pour chaque groupe figurent séparément au tableau 8.18.